

Millésime : 2021 - Feuille n° _____

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021_09_16**

Intitulé : **AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE
BUDGET ANNEXE ZAE CROIXMARE**

Finances - Finances - Finances

*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Madame Celine DAMBRY, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Dominique MACE donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Sandrine NORDET donne pouvoir à Monsieur Jean Marc DOUCET, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Françoise BLONDEL, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Hélène LEFEBVRE, Madame Lucie GAUTHIER

Monsieur Emile CANU est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Françoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Par délibération du 9 février 2017, la Communauté de Communes a créé un budget annexe dédié à l'aménagement de la zone d'activités de Croix-Mare.

Ce budget retrace les dépenses liées à cette opération : les coûts d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone.

Pour financer les dépenses de ce budget dans l'attente de la commercialisation des parcelles et du versement des subventions, le budget principal a versé une avance de 907 153 € en 2018.

Sur la période 2018 – 2020, les dépenses réalisées s'élèvent à environ 664 k€ HT, comprenant :

- les acquisitions foncières : 307 k€
- les frais d'études : 52 k€
- les travaux : 303 k€
- des frais divers : 2 k€

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et aux budgets primitifs 2021, il est proposé de mettre en œuvre une avance remboursable du budget principal au profit du budget annexe « ZA Croix-Mare » pour financer les dépenses inscrites au budget 2021, correspondant au solde des dépenses de l'opération s'élevant à 1,7 M€.

Millésime : 2021 - Feuille n° _____

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu l'instruction comptable M14,
vu la délibération n° 2017-02-04 portant création du budget annexe « ZA Croix-Mare »,
vu la délibération n° DEL-04-12 d'adoption des budgets primitifs 2021,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2021
A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 09/09/2021

Article 1^{er} – De fixer à 855 000 € (huit cent cinquante cinq mille euros) le montant de l'avance à verser par le budget principal au budget annexe « ZA Croix-Mare »,

Article 2 - D'arrêter les modalités de remboursement suivantes :

- Remboursement du montant de l'avance sans intérêt,
- Périodicité du remboursement : en une seule fois ou par acomptes en fonction des possibilités financières du budget annexe.

Article 3 – Dire que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 27 « autres immobilisations financières » du budget principal et en recettes d'investissement au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » du budget annexe ZA Croix-Mare.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

